

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 08/06/11

## CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110527-53483-DE-1-1\_0

### COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

#### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE AU COMITÉ DE PLAISIR DE LA FÉDÉRATION NATIONALE D'ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE POUR L'ORGANISATION D'UN CONGRÈS DÉPARTEMENTAL ANNUEL QUI SE TIENDRA DU 19 AU 20 NOVEMBRE PROCHAIN À PLAISIR**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. MAURICE SOLIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 20 de la délibération du Conseil Général en date 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente ;

Vu la demande de subvention présentée par le comité de Plaisir de la Fédération Nationale d'Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie pour financer son congrès départemental annuel, qui se tiendra du 19 au 20 novembre prochain, à Plaisir ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Décide,

D'allouer au comité de Plaisir de la Fédération Nationale d'Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie une subvention de fonctionnement d'un montant de 763 euros pour l'organisation de son congrès 2011, qui se tiendra du 19 au 20 novembre prochain à Plaisir.

De prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget départemental 2011.